

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ****1.1. Identificateur de produit :**Nom du produit : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**Code produit : **A357 – A441 – A361**Conditionnement : **A357 : 6 flacons de 1 L****A361 : 6 flacons de 500 ml****A441 : 1 bidon de 5 L**

Type de produit : Mélange

UFI : WWWW-60GN-C10M-64EX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :Utilisations identifiées : Utilisation mixte (professionnelle et grand public)
Produit détergent.

Détergent de nettoyage manuel de la vaisselle.

Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles.

Raison justifiant les utilisations déconseillées : Non concerné.

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTÉE »**

Adresse : 74 bis avenue du Général de Gaulle

BP 1

18200 Saint Amand Montrond Cedex

Tel : +33.(0)2.48.63.71.00

Fax : +33.(0)2.48.96.72.26

E-mail : lartisanerie@apei.asso.frSite internet : www.apei.asso.frPersonne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00**1.4. Numéro d'appel d'urgence :**

France - INRS/ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange :****2.1.2. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Skin Irrit 2 ; H315

Eye Dam 1 ; H318

Aquatic Chronic 3 ; H412

2.1.2. Informations complémentaires :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441****2.2. Éléments d'étiquetage :****2.2.1. Étiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :****DANGER**

Identificateurs du produit :	Contient : D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (CE : 500-220-1) ; Alcohols, C8-10, ethoxylated (CE : 615-247-5).
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/contenant comme un déchet dangereux.
UFI	WWW-60GN-C10M-64EX

2.2.2. Informations d'étiquetage supplémentaires obligatoires :**Numéro d'identification unique (UFI) :**

UFI : WWW-60GN-C10M-64EX

Dispositifs de sécurité :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant certaines propriétés physiques du mélange :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant les propriétés relatives à la santé du mélange :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires pour certains mélanges :

Non concerné.

Éléments d'étiquetage résultant d'autres actes communautaires :**Substances chimiques – Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié :**

Non concerné.

Produits détergents - Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :

Étiquetage du contenu :

- 15% ou plus, mais moins de 30% : agents de surface anionique.
- 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de surface non-ioniques.
- Moins de 5% : agents de surface amphotères.
- Parfums.

- Conservateurs : Potassium sorbate, Sodium benzoate.

La liste des composants est disponible sur le site : www.apei.asso.fr.

Produits biocides – Règlement (UE) n°528/2012 modifié :

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON

CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441**
Générateurs d'aérosols - Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :

Non concerné.

Composés Organiques Volatils - Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :

Non concerné.

2.3. Autres dangers :

Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH) :

Le mélange ne contient pas de SVHC >= 0.1% et/ou de substances soumises à autorisation.

Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :

Le mélange ne contient pas de substances soumises à restriction.

Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers (voir rubrique 11) :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances :

Non concerné.

3.2. Mélanges :

Description :

Liquide visqueux de couleur jaune contenant un mélange de tensioactifs anionique, amphotérique et non-ionique.

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts	CAS : 68439-57-6 CE : 931-534-0 ID : -- REACH : 01-2119513401-57	Skin Irrit 2 ; H315 Eye Dam 1 ; H318 Eye Irrit 2 ; H319	>= 5% > 38% 5 – 38%	10 – 15%	[1]
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	CAS : 68891-38-3 CE : 500-234-8 ID : -- REACH : 01-2119488639-16	Skin Irrit 2 ; H315 Eye Dam 1 ; H318 Eye Irrit 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412	>= 10% 5 – 10%	5 - 10%	[1]
1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-(C8-18 and C18-unsatd. acyl) derivs., inner salts	CAS : 147170-44-3 CE : 604-575-4 ID : -- REACH : 01-2119489410-39	Eye Dam 1 ; H318 Eye Irrit 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412	> 10% 4 – 10%	1 - 5%	[1]
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides	CAS : 110615-47-9 CE : 600-975-8 ID : -- REACH : 01-2119489418-23	Skin Irrit 2 ; H315 Eye Dam 1 ; H318	> 30% > 12%	1 – 5%	[1]
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	CAS : 68515-73-1 CE : 500-220-1 ID : -- REACH : 01-2119488530-36	Eye Dam 1 ; H318	--	1 – 5%	[1]

NOM DU PRODUIT : LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON

CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441**

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Alcohols, C8-10, ethoxylated	CAS : 71060-57-6 CE : 615-247-5 ID : -- REACH : 01-2120119406-62	Skin Corr 1 ; H314 Eye Dam 1 ; H318	--	1 – 5%	[1]
Sodium hydroxide	CAS : 1310-73-2 CE : 215-185-5 ID : 011-002-00-6 REACH : 01-2119457892-27	Skin Corr 1A ; H314 Skin Corr 1B ; H314 Skin Irrit 2 ; H315 Eye Irrit 2 ; H319	>= 5% 2 = 0.5 = 0.5 =	0.5 – 1% x% < 5% x% < 2% x% < 2%	[1] [2]
Potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate	CAS : 24634-61-5 CE : 246-376-1 ID : 019-003-00-3 REACH : 01-2119950315-41	Eye Irrit 2 ; H319	--	0.1 – 0.5%	[1]
Sodium benzoate	CAS : 532-32-1 CE : 208-534-8 ID : -- REACH : 01-2119460683-35	Eye Irrit 2, H319	--	0.1 – 0.5%	[1]

Autres informations :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

[1] Substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement CLP.

[2] Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[3] Substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement REACH.

[4] Substance SVHC ou CMR ou présentant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de nanoforme.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Conseils généraux :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir.

Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée) rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :

Voir Rubrique 8.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441****4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :*****En cas d'inhalation :***

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec la peau :

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythème et d'escarres ou d'oedèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

En cas de contact avec les yeux :

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

En cas d'ingestion :

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1.).

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction :*****Moyens d'extinction appropriés :***

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

Refroidir ou éloigner les emballages à proximité des flammes.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :***Produits de combustion dangereux :***En cas d'incendie, peut se former : monoxide de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).***Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :***

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseil aux pompiers :***Classe d'inflammabilité :***

Non inflammable

Protection contre l'incendie :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Procédure spéciale :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441****RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-securistes :****Équipements de protection :**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

Procédures d'urgence :

Éloigner le personnel non indispensable.

6.1.2. Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :

Rend le sol glissant.

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.3.3. Autres informations :

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection des yeux / du visage (voir rubrique 8).

Mesures pour prévenir un incendie :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

NOM DU PRODUIT : LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON

CODE PRODUIT : A357 – A361 – A441

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Stocker à l'abri du gel.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Classe de stockage :

Non inflammable.

Durabilité minimale :

Pas de données disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

8.1.1. Exposition du travailleur :

Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) - France :

Nom du composant	N° CAS	VLEP-8h ppm	VLEP-8h mg/m³	VLEP-CT ppm	VLEP-CT mg/m³	Notes	TMP N°
Sodium hydroxide	1310-73-2	2	--	--	--	--	--

Source : données fournisseur ; INRS ; Directives de l'Union.

Valeurs limites biologiques (VLB) - France :

Non concerné.

Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) - Professionnelles :

Nom du composant	N° CAS	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL / DMEL
Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts	68439-57-6	Inhalation	Effets systémiques / long terme	152.22 mg/m3
		Cutanée	Effets systémiques / long terme	2158.33 mg/kg pc/j
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3	Inhalation	Effets systémiques / long terme	175.0 mg/m3
		Cutanée	Effets systémiques / long terme Effets local / long terme	2 750.0 mg/kg pc/j 132.0 µg/cm²
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides	110615-47-9	Inhalation	Effets systémiques / long terme	420.0 mg/m3
		Cutanée	Effets systémiques / long terme	595 000.0 mg/kg pc/j

NOM DU PRODUIT : LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON

CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441**

Nom du composant	N° CAS	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL / DMEL
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1	Inhalation	Effets systémiques / long terme	420.0 mg/m3
		Cutanée	Effets systémiques / long terme	595 000.0 mg/kg pc/j
Alcohols, C8-10, ethoxylated	71060-57-6	Inhalation	Effets systémiques / long terme	294.0 mg/m3
		Cutanée	Effets systémiques / long terme	2 080.0 mg/kg pc/j
Sodium hydroxide	1310-73-2	Inhalation	Effets locaux / long terme	1.0 mg/m3
Potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate	24634-61-5	Inhalation	Effets systémiques / long terme	17.63 mg/m3
		Cutanée	Effets systémiques / long terme	40.0 mg/kg pc/j
Sodium benzoate	532-32-1	Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets locaux / long terme	3.0 mg/m3 0.1 mg/m3
		Cutanée	Effets systémique : long terme	62.5 mg/kg pc/j

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.1.2. Exposition de l'environnement :

Concentration prédictive sans effet (PNEC) :

Nom du composant	CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts	68439-57-6	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	0.024 mg/L 0.002 mg/L 4 mg/L 0.767 mg/kg de sédiment 0.077 mg/kg de sédiment 1.21 mg/kg --
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine 	0.052 mg/L 5.2 µg/L 1 g/L 0.2 mg/kg de sédiment 0.02 mg/kg de sédiment 7.5 mg/kg de sol --
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides	110615-47-9	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine 	0.176 mg/l 0.018 mg/L 5 000.0 mg/L 1.516 mg/kg de sédiment 0.065 mg/kg de sédiment 0.654 mg/kg de sol 111.11 mg/kg de nourriture
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	0.176 mg/l 0.018 mg/L 5 000.0 mg/L 1.516 mg/kg de sédiment 0.065 mg/kg de sédiment 0.654 mg/kg de sol 111.11 mg/kg de nourriture

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**

 CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441**

Nom du composant	CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
Alcohols, C8-10, ethoxylated	71060-57-6	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	0.001 mg/L 0.0 mg/L 10.0 mg/L 1.177 mg/kg de sédiment 0.177 mg/kg de sédiment 1.0 mg/kg de sol --
Potassium (E,E)-hexa-2,4-dienoate	24634-61-5	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	1.0 mg/L 0.1 mg/L 10.0 mg/L 3.6 mg/kg de sédiment 0.36 mg/kg de sédiment 1.67 mg/kg de sol --
Sodium benzoate	532-32-1	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	0.581 mg/L 0.058 mg/L 10.0 mg/L 2.5 mg/kg de sédiment 0.25 mg/kg de sédiment 0.159 mg/kg de sol 300.0 mg /kg de nourriture

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Mesures liées à la substance/mélange :

Pas de données disponibles.

Mesures structurelles :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux / du visage :



Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Protection des mains :

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441**

Éviter le contact avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conforme à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gant imperméable conformes à la norme NF EN374

Autres :



Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Utiliser un appareil respiratoire avec filtre de type A ou un filtre combiné adéquat conforme à la norme NF EN 14387/A1.

Protection contre les risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :

Mesures liées à la substance/mélange :

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

Mesures d'instruction :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**

 CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441**
RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur	Source / justification
<i>État physique :</i>	Liquide visqueux	--
<i>Couleur :</i>	Jaune à orange	--
<i>Odeur :</i>	Agrumes	--
<i>Point de fusion / point de congélation :</i>	Non déterminé	--
<i>Point / intervalle d'ébullition :</i>	Non déterminé	--
<i>Inflammabilité :</i>	Non applicable	--
<i>Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :</i>	Non applicable	--
<i>Point d'éclair (°C) :</i>	Non applicable	--
<i>Température d'auto-inflammation (°C) :</i>	Non applicable	--
<i>Température de décomposition (°C) :</i>	Non déterminée	--
pH :	7.5 +/- 0.5 à 20°C (pur)	pH mètre (méthode interne)
<i>Viscosité cinématique (mm²/s) :</i>	750 - 1050 cP (S 04/100 RPM/30%)	Viscosimètre Brookfield (méthode interne)
<i>Solubilité :</i>	Non déterminée	--
<i>Coefficient de partage n-octanol / eau :</i>	Non déterminé	--
<i>Pression de vapeur :</i>	Non déterminée	--
<i>Densité et/ou densité relative :</i>	1.05 à 20°C	Densimètre (méthode interne)
<i>Densité de vapeur relative :</i>	Non déterminée	--
<i>Caractéristiques des particules :</i>	Non applicable	--

9.2. Autres informations :
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Classe de danger	Données	Source / justification
<i>Substances et mélanges explosifs :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Gaz inflammables :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Aérosols :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Gaz comburants :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Gaz sous pression :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Liquides inflammables :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières solides inflammables :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Substances et mélanges autoréactifs :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Liquides pyrophoriques :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières solides pyrophoriques :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières et mélanges auto-échauffants :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Liquides comburants :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Matières solides comburantes :</i>	Non classé	Non applicable

NOM DU PRODUIT : LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON

CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441**

<i>Peroxydes organiques :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</i>	Non classé	Non applicable
<i>Explosibles désensibilisés :</i>	Non classé	Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C (craint le gel) et supérieures à 50°C.

10.5. Matières incompatibles :

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008 :

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

Classe de danger	Données	Source / justification
<i>Toxicité aiguë :</i>	Compte tenu des données disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Par ingestion :	Non déterminé	--
Par voie cutanée :	Non déterminé	--
Par inhalation :	Non déterminé	--
<i>Corrosion / irritation cutanée :</i>	D'après les données disponibles sur les composants : Le mélange peut provoquer une irritation cutanée avec plus de 10% d'ingrédients irritant pour la peau. Classification : Skin Irrit 2 ; H315	Méthode de calcul
<i>Corrosion / irritation oculaire :</i>	D'après les données disponibles sur les composants : Le mélange peut provoquer une sévère irritation des yeux avec plus de 10% d'ingrédients corrosif pour les yeux. Classification : Eye Dam 1 ; H318	Méthode de calcul

NOM DU PRODUIT : LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON

CODE PRODUIT : A357 – A361 – A441

Classe de danger	Données	Source / justification
<i>Sensibilisation respiratoire ou cutanée :</i>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis. Le parfum ne contient pas de substances sensibilisantes pouvant déclencher un étiquetage.	--
<i>Cancérogénicité :</i>	Compte tenu des données disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<i>Mutagénicité sur les cellules germinales :</i>	Compte tenu des données disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<i>Toxicité pour la reproduction :</i>	Compte tenu des données disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<i>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :</i>	Compte tenu des données disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<i>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :</i>	Compte tenu des données disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<i>Danger par aspiration :</i>	Compte tenu des données disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas remplis.	--

11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée.

11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Pas de données disponibles.

11.1.4. Effets interactifs :

Pas de données disponibles.

11.1.5. Absence de données spécifiques :

Pas de données disponibles.

11.1.6. Mélanges :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers :
11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité :

D'après les données disponibles sur les composants :

Le mélange est considéré comme Nocif pour les organismes aquatiques, pouvant entraîner des effets néfastes à long terme.

Classification : Aquatic Chronic 3 ; H412

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441****Toxicité pour les poissons :**

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les crustacés :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les algues :

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Les données disponibles sur les composants ne sont pas suffisantes pour évaluer le potentiel de persistance et de dégradabilité.

Dégradation abiotique :

Pas de données disponibles.

Élimination physique et photochimique :

Pas de données disponibles.

Biodégradation :

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Les données disponibles sur les composants ne sont pas suffisantes pour évaluer le potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :

Pas de données disponibles.

Facteur de bioconcentration :

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :

Les données disponibles sur les composants ne sont pas suffisantes pour évaluer le potentiel de mobilité dans le sol.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :

Pas de données disponibles.

Tension superficielle :

Pas de données disponibles.

Absorption / désorption :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441****RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATION RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets :****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

HP4 : Irritant

HP8 : Corrosif

HP : Écotoxique

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit est exempté du classement et de l'étiquetage pour le transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Classe de danger : --

Étiquette de danger : --

14.4. Groupe d'emballage :

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :**

Non applicable.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441****14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :**

Non applicable.

14.6.3. Transport fluvial (ADN) :

Non applicable.

14.6.4. Transport maritime (IMDG) :

Non applicable.

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Non applicable.

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne :****Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH) :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP (voir Rubrique 2).

Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :

Étiquetage supplémentaire obligatoire : voir Rubrique 2.

Règlement (CE) n°528/2012 modifié (Biocides) :

Non concerné.

Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :

Non concerné.

Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :

Non concerné.

Directive n°2012/18/UE (SEVESO 3) modifiée :

Non concerné.

15.1.2. Réglementation nationale (France) :**Maladies professionnelles :**

Non concerné.

Classification française des ICPE :

Non concerné.

Autres réglementations :

Le produit est conforme à l'arrêté du 08/09/1999 modifié relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**

 CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441**
RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS
16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Non classé	Absence de données
Santé humaine	Skin Irrit 2 Eye Dam 1	Méthode de calcul
Environnement	Aquatic Chronic 3	Méthode de calcul

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :

Texte abrégé	Texte intégral
Skin Corr 1, 1A ou 1B	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1, 1A ou 1B
Skin Irrit 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam 1	Lésions oculaire graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit 2	Lésions oculaire graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Toxicité aquatique chronique, Catégorie 3
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.3. Abréviations et acronymes :

Abréviations / Acronymes	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstract Service
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Économique Européenne
CLP	Classification Étiquetage et Emballage
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composé Organique Volatil
DNEL	Dose Sans Effet Observée
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
H	Danger
IATA	Association du transport aérien international

NOM DU PRODUIT : LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON

CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441**

ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
ID	Identifiant
IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LCS	Limite de concentration spécifique
M	Facteur M
NF EN	Norme Européenne adoptée en France
NSA	Non Spécifié par Ailleurs
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration Prédictive Sans Effet
QE	Quantité exceptée
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
QL	Quantité limitée
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union Européenne
UFI	Identifiant Unique de Formulation
REACH	Enregistrement, évaluation et Autorisation des substances chimiques
SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles
VLB	Valeur Limite Biologique
VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable

16.4. Références bibliographiques et sources des données :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

NOM DU PRODUIT : **LIQUIDE VAISSELLE MAIN CITRON**CODE PRODUIT : **A357 – A361 – A441****16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :**

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	2002	Création	ARCHEZ CONSEIL	Responsable QHSE
16	28/11/2025	Mise à jour	Dossier central	SISTINA CONSEILS / Resp QHSE

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :